

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 30 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS,  
8, place de la Bourse,

SAUMUR

5 Mai 1882.

## LA CHAMBRE.

On avait essayé de faire un peu de réclame à la séance d'hier. M. Brisson avait, paraît-il, été navré de la froideur glaciale qui avait accueilli les débuts de sa troupe. Aussi, dès le soir, les journaux officiels et officieux nous annonçaient un grand et magistral débat sur la question marocaine. M. Tenot devait interpellier sur nos rapports politiques avec le Maroc à l'occasion du massacre du chott Tigris. M. Gambetta devait prendre part à ce grand débat, et finalement M. de Freycinet, l'Hercule de la Seine, devait terrasser l'Alcide de Cahors et le noir Tenot sous le poids des gloires diplomatiques et militaires du gouvernement de M. Grévy aîné. Eh bien, le public est resté sourd à l'appel des joueurs de cornemuse de l'estra-de-parlementaire. Les tribunes et galeries sont restées vides. Vides aussi les banquettes des députés. Décidément, l'enthousiasme fait relâche.

M. Tenot désire obtenir quelques explications précises sur nos rapports politiques avec le Maroc. Il ne doute pas que le gouvernement ne jouisse d'un prestige énorme. Il croit néanmoins que le souverain du Maroc donne trop facilement asile aux détraqueurs de nos caravanes, aux assassins de nos savants et de nos soldats.

M. Tenot confesse que le massacre du chott Tigris a fait quelque impression en France. En France, c'est possible, mais pas sur le gouvernement qui a déclaré en conseil des ministres qu'il ne fallait point attacher trop d'importance à un fait absolument isolé. Elève Tenot, vous allez vous faire donner un mauvais point. Vous pourriez répondre, il est vrai, que ces faits isolés, dont parle si allégrement le gouvernement, se reproduisent plus fréquemment que jamais. Mais vous ne répondrez pas cela. Il ne faut

pas trop aguicher les distributeurs de bureaux de tabac. M. de Freycinet a répondu ou a fait semblant de répondre au semblant de question de M. Tenot. Il a déclaré que tout allait pour le mieux dans la meilleure des Algéries, que le territoire du Maroc était pour ainsi dire nôtre. Puis, avec une impudence abracadabrante, il s'est écrié : Il est de mode dans un certain camp de nier l'influence de la République à l'étranger. — Un député de la gauche — M. Ballue, croyons-nous — ayant murmuré : « C'est ce qui reste à prouver », M. de Freycinet a sommé les banquettes vides de citer un fait contredisant ses paroles.

## Chronique générale.

### LES CONSEILLERS SALARIÉS.

Donc, on va donner un traitement aux conseillers municipaux de la Ville de Paris. Sous quel prétexte?

Parce que les sessions prennent beaucoup de temps aux conseillers, et que leurs affaires particulières en sont dérangées.

On va leur donner, dit-on, quelque chose comme six billets de mille francs par an.

C'est-à-dire, pour les industriels et commerçants, une misère, une indemnité ridicule.

Mais pour les citoyens qui n'ont ni commerce, ni industrie, ni fortune, une rente fort convenable.

Une quantité de politiciens paresseux ou intrigants vont briguer le mandat de conseiller municipal.

Beaucoup de journalistes radicaux, surtout. La place leur donnera de l'importance, et ils n'en perdront pas un sou au journal. Bien au contraire, ils trouveront là une occasion de se faire payer plus cher. Et l'on verra des radicaux ne sachant pas l'orthographe devenir les colonnes des journaux socialistes.

Et les intérêts de la Ville de Paris seront

traités par les citoyens qui n'ont aucun intérêt.

Les questions commerciales et industrielles seront à la discrétion de ceux qui n'ont ni commerce ni industrie; la propriété sera réglementée par des gens qui ne possèdent pas; et les grèves ouvrières seront jugées par des hommes qui ne travaillent pas. C'est déjà un peu l'histoire de partout.

Que pensez-vous d'un gouvernement qui favorise un projet aussi déplorable?

D'autant plus déplorable que les conséquences en sont immenses.

Quand la Ville de Paris aura été soumise à cette tyrannie des conseillers payés, il faudra, logiquement, accorder le même régime aux autres villes, puis aux communes.

C'est le début d'un bouleversement qui va atteindre toute la société française.

Et de la part du gouvernement c'est une preuve de faiblesse inouïe. Il a tellement peur qu'il est plus révolutionnaire que la Révolution.

Et les concessions que le ministère fait au socialisme sont tellement ridicules que la Chambre aura peut-être la pudeur de les refuser.

Loi sur les faillites. — Prévenu que M. Saint-Roumie demanderait, à la séance du 4 mai, à la Chambre de fixer à son ordre du jour la prise en considération de la proposition Saint-Martin, M. Humbert a répondu qu'il ne s'opposerait pas à la prise en considération, à condition que le projet du gouvernement, actuellement en préparation au conseil d'Etat, sera renvoyé à la commission chargée par la Chambre d'examiner le projet Saint-Martin, afin que cette commission puisse délibérer en même temps sur les deux projets.

Il est question d'établir l'obligation d'un livret de famille pour toute la France. Ce livret serait délivré par la mairie aux époux, le jour de leur mariage.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.  
LE  
**CONGÉ DU CAPITAINE**  
Par Edouard GRIMBLOT.  
XIV  
L'OISEAU CAPTIF.  
(Suite.)  
Après avoir vainement cherché dans les corridors et les salles, elle descendit dans la cour et aperçut une forme blanche qui se glissait le long des murs d'enceinte.  
Elle s'approcha et reconnut Djemmaah qui, toute faible qu'elle était, cherchait un endroit accessible pour escalader la muraille que parfois elle heurtait de sa tête, comme l'oiseau nouvellement captif frappe les barreaux de sa cage.  
La sœur Brigitte prit l'enfant dans ses bras, l'emporta et, malgré sa résistance, la recoucha.  
Puis, s'asseyant à son chevet, tenant sa main dans les siennes, lui parla longuement de cette voix ferme et caressante qui console et reconforte.  
Les yeux bleus de Djemmaah s'étaient fixés d'abord sur la sœur avec une expression de colère et de désespoir.

Puis cette colère se fonda au contact de la chaude et tendre charité qui l'enveloppait. Des flots de larmes montèrent de son cœur à ses paupières, et jetant ses deux bras autour du cou de la bonne sœur, elle lui dit en français :

— Je vais tout te dire et tu m'aideras, n'est-ce pas, ainsi que ceux qui m'ont sauvée? Il doit être si malheureux!

— Oui, enfant, oui! répondit la sœur Brigitte en lui rendant son baiser. Mais demain seulement je vous écouterai; vous avez encore la fièvre. Il faut vous reposer et dormir. Je ne vous quitte pas.

Et Djemmaah, obéissante, s'était endormie en tenant la sœur enlacée.

— Vous pouvez la voir maintenant, monsieur le capitaine, dit en terminant la bonne sœur, j'ai obtenu de notre mère une petite chambre pour elle et je vais vous y conduire.

Montméraïl suivit la sœur Brigitte, et Philoctète emboîta le pas, bien qu'il eût déclaré vingt fois, depuis un quart d'heure, qu'il se moquait pas mal des enfants, et que lui, Philoctète, ne consentirait plus à servir de berceuse à une moricaude aux yeux de tout Alger, comme son capitaine l'avait contraint de le faire la veille.

Remarquons qu'auprès de la face tannée et bronzée de Philoctète, le visage de celle qu'il nommait une moricaude était blanc comme un lys.

Quand ils entrèrent dans la chambre de Djem-

maah, la jeune fille, assise à la mode arabe devant la fenêtre toute grande ouverte et par laquelle pénétraient à flots les rayons du soleil, semblait émerger d'un véritable bain de lumière.

Ce soleil resplendissant, elle le regardait en face comme les aigles.

Il semblait que ses rayons ne pussent lutter avec ceux de ses prunelles bleu sombre phosphorescentes, comme la vague à l'issue d'une journée d'été.

Non plus maîtres, mais domptés, esclaves, ils piquaient leurs cascades de rubis irisés dans les beaux cheveux ondes de la jeune fille, jetaient des lueurs chaudes sur cette peau mate et satinée et l'enveloppaient tout entière comme d'un habit d'or.

C'était bien là une fille du pays de la lumière et du soleil, et, à leur entrée dans la petite chambre, Montméraïl et Philoctète restèrent un instant cloués au seuil par admiration de cette étrange et saisissante beauté.

Au bruit qu'ils firent, Djemmaah se leva avec cette lenteur de mouvement particulière à la femme orientale et que suit souvent presque sans transition une vivacité extrême.

La main appuyée sur son cœur, suivant la mode arabe, elle adressa le « Salam » (1) aux visiteurs,

(1) Salam, salut! aïch, à toi. D'où le mot français salaméque.

Les sociétés. — La commission est disposée à ajouter un article additionnel qui permettrait aux actionnaires, dans l'assemblée générale, de demander que les rapports des commissaires spéciaux fussent soumis à l'appréciation d'experts.

Les enfants des écoles laïques de Paris apprennent de bien jolies choses.

En voici un échantillon : Dans une école de la rue Aumaire, ces jeunes citoyens sortent et chantent en chœur une chanson dont le titre est : *Que faut-il au républicain ?*

Voici une des réponses, formant refrain :

Le bon Dieu mette à l'écurie,  
Avec la vierge Marie.

On vote l'enseignement laïque; en province, on rivalise avec Paris pour ces jolies choses-là.

A Béziers, suivant un usage séculaire, chaque année, à la veille de la fête de saint Aphrodise, on pose une couronne sur la tête de la statue de cet apôtre. Cette statue ne se trouve pas sur le domaine public; elle est placée, dit l'Éclair, à la hauteur d'un premier étage sur la façade d'une maison particulière. Au moment où le propriétaire de cette maison se disposait, pour renouveler cet usage, à mettre une échelle contre la muraille, un sergent de ville s'y opposa formellement; on a dû mettre la couronne en passant par un balcon.

L'autre jour, nous lisions dans un journal républicain, le Temps, qui, par conséquent, n'est pas suspect, que le rédacteur en chef du Journal allemand du lundi, feuille qui paraît à Berlin, venait d'être condamné à quinze jours de prison pour avoir reproduit un article d'un journal radical de Paris, dans lequel M. Gambetta était comparé à Jésus-Christ et prononçait les paroles que les prêtres prononcent en donnant la Communion. Cette reproduction a été qualifiée

puis vint s'agenouiller gracieusement devant la sœur Brigitte qui la baisa au front.

— Voici ceux qui vous ont sauvée, ma fille, dit la sœur en montrant Montméraïl et Philoctète, qui fronçait les sourcils comme s'il se fût préparé à une lutte formidable; un officier et un soldat français.

Djemmah se releva, saisit la main de Montméraïl et la porta à ses lèvres.

— Merci, seigneur, dit-elle simplement.

Puis elle tendit la main à Philoctète.  
Celui-ci, complètement abasourdi, regarda la petite main que la jeune fille avançait vers lui, puis les siennes qu'il essaya sur son pantalon et mit finalement derrière son dos sans prendre celle qui lui était offerte; puis il prononça un rauque : « Bonjour, mademoiselle et la société », qui amena un sourire sur la jeune figure de Djemmaah.

— Djemmaah, dit alors Montméraïl, nous n'avons fait, ce brave garçon et moi, que notre devoir, et cependant je viens, en échange, vous demander un service. J'ai besoin de quelques indications pour un voyage que je vais entreprendre et qui peut me conduire à travers vos tribus. Voulez-vous me les donner? Oh! soyez tranquille, ajouta-t-il, un intérêt particulier me guide seul. Je ne suis pas en ce moment un officier français; je ne suis qu'un voyageur.

— Le seigneur va du côté de l'Orient, avait dit

par le tribunal de Berlin de DÉLIT D'OUTRAGE à une instituti n de l'Eglise chrétienne. Mais en France, et c'est triste à dire, sous le régime actuel on encourage toutes ces choses immondes, et ceux qui les écrivent sont sûrs de demeurer impunis.

ENCORE UN FAUX DE M. PAUL BERT.

M. P. Bert dit, à la douzième leçon de son *Manuel d'instruction civique*, page 156 :

« Je suis le lieutenant de Dieu, disait Louis XIV dans son testament. Je possède la vie et la fortune de mon peuple en toute propriété. Lorsque je prends une résolution, Dieu m'envoie son esprit. »

Quelqu'un qui a voulu vérifier la citation écrit à l'Univers :

« Voulez-vous m'en rapporter à personne, je suis allé moi-même, le 25 avril 1882, aux Archives nationales (ancien hôtel Soubise, rue des Francs-Bourgeois, à Paris).

Or, le testament original de Louis XIV n'existe pas. Mais il en existe des copies au nombre de deux :

Elles sont cotées : K. 136. N° 2.  
K. 137. N° 1.

Ces deux copies sont parfaitement authentiques. On cherche la phrase citée de Bert, et on ne l'y trouve pas. »

Rien que pour cela, pour cette falsification audacieuse ou cette impardonnable étourderie, le livre de M. Bert devrait être interdit dans les écoles. La vérité, d'abord, M. Ferry ; la vérité avant tout. C'est le premier devoir de respect envers l'enfant.

#### APPLICATION DE LA LOI ATHÉE.

M. Ferry, laissant à M. de Freycinet le soin de soutenir le choc des luttes parlementaires, prépare avec autant d'hypocrisie que d'activité la prompt application de la loi athée. Chacune de ses circulaires procède d'un esprit haineux de sectaire et d'un instinct de tyrannie jacobine. Le Temps annonce la réunion du conseil supérieur de l'instruction publique, dans le mois de juin, en vue de « marquer la limite entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux. »

Cette œuvre n'est pas exempte de difficultés, nous dirions même volontiers qu'elle se heurte à des impossibilités, car la morale avec Dieu est un enseignement religieux, — en dehors de toute distinction confessionnelle, — tandis que la morale sans Dieu à sa base n'est autre chose que la reconnaissance implicite de l'athéisme. La négation de toute source divine entraîne forcément profession de matérialisme, et violé, tout autant qu'une affirmation la neutralité scolaire en même temps que la loi absurde qui prétend sauvegarder celle-ci.

Quant au règlement pour les examens des élèves recevant l'éducation dans la famille, le conseil se trouvera, s'il ne veut pas excéder ses attributions, fort embarrassé, étant

données les dispositions incohérentes et incomplètes de la loi scélérate.

M. Ferry ne se borne pas, du reste, à rédiger des circulaires. Il agit par tous les moyens auprès des municipalités afin de recruter des complices, et, à défaut, de faire des dupes.

Le Journal officiel a publié les deux décrets suivants, en date du 3 mai :

« Art. 1<sup>er</sup>. — Une somme de 600,000 fr. sera mise à la disposition du préfet de la Vendée pour être affectée à la construction de 30 écoles de hameau, dans diverses communes du département choisies parmi celles dont le territoire est le plus étendu et les ressources les plus restreintes.

« Art. 2. — Les écoles devront être construites dans le délai de deux années, prévu par la loi du 1<sup>er</sup> juin 1878, et conformément aux dispositions des projets approuvés.

« Art. 3. — Les sommes seront versées, sur la proposition du préfet de la Vendée, au fur et à mesure des besoins de cette création et de l'exécution des travaux. »

« Il est alloué au département du Morbihan une subvention de un million sur les fonds de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, en vue de la dépense de construction et d'installation de maisons d'école dans 70 communes de ce département.

« La répartition de cette somme aura lieu après examen et approbation des plans et devis. »

On remarquera que ces allocations, s'élevant à 1,600,000 francs, font une brèche sensible au dixième que la loi du 2 août 1881 autorise le ministre de l'instruction publique à prélever sur les cinquante millions alloués en prévision des charges budgétaires occasionnées par la nouvelle loi.

Il convient, en outre, de faire observer que ces subventions sont appliquées à deux départements connus par l'esprit religieux de leurs populations hostiles aux folies républicaines. Les cadeaux de M. Ferry ont pour mobile la corruption. Comment, en effet, procède-t-on pour obtenir l'adhésion des municipalités à l'installation de nouvelles écoles ?

On commence par insister sur l'utilité des écoles de hameaux, mais on se garde bien d'ajouter que ces écoles, une fois construites, seront des repaires de l'athéisme officiel et serviront à battre en brèche l'enseignement congréganiste, auquel les catholiques bretons et vendéens n'entendent pas renoncer. Chaque école nouvelle deviendra bien plutôt un foyer d'impunité qu'un établissement d'instruction, et les facilités de voisinage seront prochainement invoquées au profit des dispositions d'une loi aussi tyrannique que détestable.

Au lendemain des élections municipales complémentaires, il nous a paru bon de signaler la tactique ministérielle qui, en ce moment, est surtout appliquée dans la région de l'Ouest, mais qui sera étendue à toute la France.

commençait à s'agiter. Le cheik de Ben-Briss (1), agha d'Ouargla, l'un des plus vaillants officiers indigènes au service de la France, vint prévenir le commandant du cercle de Géryville que plusieurs tribus, ordinairement nomades, s'étaient fixées depuis quelque temps sur les terrains qui s'étendent le long de l'extrême limite du Sahara méridional que les Arabes nomment « le pays de la soif. » Des marabouts parcouraient le pays, prêchant la guerre sainte, et pénétraient jusque dans les campements où ils cherchaient à détacher de nous les goums soumis.

On en avait expulsé beaucoup, fusillé quelques-uns comme espions.

Néanmoins, les indices alarmants abondaient, et bien qu'il n'y eût eu encore aucune attaque directe, bien qu'on ne vit à dix lieues à la ronde aucun Arabe armé, à la disparition des troupeaux, aux feux qui s'allumaient chaque soir sur le haut des collines boisées, aux cris qui partaient de quelque buisson isolé et qui, répétés à l'infini, semblaient franchir en quelques minutes des espaces immenses, les vieux routiers de notre éternelle guerre d'Afrique reconnaissaient l'approche de l'insurrection, comme par un beau temps, à certains souffles, à certains mouvements imper-

(1) C'est un Ben-Briss qui en ce moment commande les goums soumis sur la frontière tunisienne. La fidélité à la France est héréditaire dans cette famille.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 mai.

L'attitude du marché est moins ferme que précédemment. Les cours sont en baisse sur la clôture d'hier et ont tendance à faiblir encore.

Les rentes s'inscrivent comme suit : le 3 0/0, de 84.02 à 83.90 ; l'amortissable, de 84.20 à 84.05 ; le 6 0/0, de 117.20, tombe à 117.07.

Les fonds étrangers sont lourds. Le bilan de la Banque de France accuse une augmentation de l'encaisse or de 11,315,000 fr., et de l'encaisse argent de 4,050,000 fr.; les bénéfices se sont élevés pour la semaine à 1,571,000 fr. Le Crédit Foncier fait 1,477. La libération de ce titre jusqu'à concurrence de 400 fr., effectuée depuis le 1<sup>er</sup> du mois, n'a pas diminué les nombreuses demandes dont il était l'objet de la part du comptant.

Le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé dans sa dernière séance pour 32 millions de francs de prêts nouveaux.

L'action des Magasins de France et d'Algérie se recommande aux capitalistes, car elle est appelée à une plus-value importante.

Les actionnaires du Crédit de France comprennent toute l'importance qu'il y a pour eux de verser les 250 fr. restants par action, le capital de la Société est intact, mais il se trouve immobilisé en ce moment, des rentrées successives auront lieu, la situation se dégage très-nette et l'on peut envisager l'avenir avec confiance.

L'Isthme de Corinthe va être percé et c'est le Comptoir d'Escompte qui se charge de procurer les 30 millions nécessaires à cette opération en les ramassant en France ; il faut croire que la Grèce est bien pauvre ou bien qu'elle doute du succès puisqu'elle ne se charge pas elle-même des frais de cette entreprise ; après nous avoir emprunté plusieurs centaines de millions qu'elle a employés on ne sait comment, c'est avoir un fier aplomb que de venir nous tendre encore une fois la main. On pouvait espérer que le Comptoir d'Escompte aurait mis en jeu sa grande autorité pour une cause meilleure.

Les cours se maintiennent à 1,025 sur la Société Française Financière.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

La Chambre de discipline des Notaires de l'arrondissement de Saumur est composée ainsi qu'il suit pour l'année 1882-1883 :

MM.

LAUMONIER, notaire à Saumur, président.

BOURDAIS, notaire à Gennes, syndic.

TAURBAU, notaire à Doué, rapporteur.

AUBOYER, notaire à Saumur, secrétaire.

PASQUIER, notaire à Montsoreau, trésorier.

BABIN, notaire à Tigné, et DENIEAU, notaire à Allonnes, membres.

M. le commandant du 9<sup>e</sup> corps d'armée vient d'interdire aux officiers de cavalerie le port du képi dit de Saumur, c'est-à-dire haut de forme.

M. le général Schmitz donne quinze jours aux intéressés pour se munir de la coiffure d'ordonnance.

M. le général Schmitz vient d'adresser une circulaire aux chefs de corps de son commandement pour les informer qu'à l'avenir les militaires qui se permettraient de franchir, la nuit, les murs des casernes, seraient punis pour la première fois de trente

ceptibles du vent et de la lame, le routier de l'Océan sent venir la tempête.

On s'étonne parfois des difficultés sans cesse renaissantes de ce pays conquis et cependant toujours à reconquérir.

C'est qu'on ne sait pas assez en France que tout Arabe, disciple du Coran, est un héros au point de vue du courage ; qu'il est sobre, infatigable ; qu'il méprise la mort par conviction religieuse, et qu'en matière de guerre notre discipline seule nous donne une supériorité sur lui.

Les doctrines du Coran sont les doctrines de la conquête et de la défense du sol.

C'est la guerre, toujours la guerre contre « l'infidèle » que Mahomet a prêchée à ses disciples :

« Grands et petits, marchez à la guerre sainte, dit le prophète. Consacrez vos jours et vos richesses à la défense de la foi. Celui dont les pieds se couvrent de poussière et de sang pour la cause d'Allah, Allah lui fera douce la vie future. Le lâche sera puni. »

Les fidèles de l'Islam qui ne peuvent porter les armes doivent concourir à la guerre par le sacrifice de leurs biens. D'horribles tourments sont réservés à ceux qui refuseraient, le cas échéant, leurs trésors ou leur dernier couffin d'orge au soutien de l'Islam.

Le Coran ouvre le ciel à tout musulman mort à la bataille.

(A suivre.)

jours de prison ; pour la seconde fois, soixante jours ; après quoi ils seraient dirigés sur les compagnies d'Afrique.

#### LE CIRQUE G. SANGER.

Le grand Cirque anglais (George Sanger) depuis si longtemps annoncé, a donné à Saumur deux représentations très-succès et très-remarquables.

Avant de commencer les exercices de l'intérieur du cirque, une cavalcade a été versée les principales rues. Elle était composée de chevaux de sang aux robes variées, montés par d'habiles écuyers.

Des chars magnifiques attiraient les regards de la foule par leur brillant éclat et leur élévation. Ils étaient suivis de plusieurs éléphants, chameaux et dromadaires, et fin de la cage aux lions.

Pendant chacune des représentations, a vu se dérouler dix-huit exercices très-variés, et tous exécutés avec beaucoup de bileté, de précision et d'adresse.

Il est rare de voir des clowns joindre mieux l'agilité au vrai comique. Tous ont obtenu les plus chaudes applaudissements de l'assistance qu'on peut évaluer à 6 à 7,000 spectateurs.

Les exercices des chevaux dressés et des chiens sont véritablement surprenants ; ceux des éléphants sont également très-curieux.

Ce Cirque renferme de nombreux artistes de mérite. Parmi eux, nous avons remarqué M. James Crockett qui saute, au milieu du tremplin, quatorze chevaux de front ; di dernier, à Langeais, James voulut tenter le même saut extraordinaire, mais manqua son élan et vint tomber sur les derniers chevaux.

Les blessures que se fit l'artiste de la semaine heureusement pas dangereuses, puisqu'il reprit ses périlleux exercices.

Aujourd'hui vendredi, à 2 heures, cavalcade ; à 3 heures, représentation, et à 8 heures soirée d'adieux.

A propos du Cirque Sanger, le Progrès littéraire rapporte en ces termes l'incident que nous avons déjà parlé d'une autre façon qui s'est produit à Chateaudun pendant la cavalcade :

« Le nommé Auguste Corbin, trompeur au 20<sup>e</sup> chasseurs en garnison à Chateaudun s'est signalé par un acte de courage remarquable. Les écuyers d'un cirque (le Cirque Sanger), avec cent cinquante chevaux, éléphants, six chameaux et cinq lions fermés dans une cage, traversaient les rues de la ville. Pendant que le public se pressait pour les voir, une panique s'est répandue subitement dans la foule. La porte de la cage aux lions venait de s'ouvrir. Corbin, voyant le danger, s'est élancé, a donné un coup de sabre sur la tête du premier lion qui se précipita au point de sortir et l'a fait rebrousser chemin au fond de la voiture. Une seconde fois, le lion s'élançait sur la foule. »

#### L'APPLICATION DE LA LOI DU 28 MARS.

Si nous en croyons les premiers renseignements, rien n'est plus confus, voire plus contradictoire que les ordres reçus ou repris relativement à l'application de la loi du 28 mars sur l'enseignement primaire.

Les poids et mesures varient selon les communes.

Sans quitter le département de Maine-et-Loire, voici quelques faits sur lesquels nous appelons l'attention de tous ceux qui ont le cœur de suivre de près les agissements de nos gouvernants républicains :

Dans une commune de l'arrondissement de Baugé, l'instituteur ayant averti les parents qu'ils pouvaient emporter chez eux leurs enfants, attendu qu'on ne s'occupait plus de catéchismes, attendu qu'on ne s'occupait plus de cela, la protestation des parents a été telle que M. l'instituteur a dû prier les parents de rapporter leurs catéchismes.

Dans une commune de l'arrondissement de Segré, l'attitude indignée des parents a été telle que M. l'instituteur a dû prier les parents de rapporter leurs catéchismes.

La loi ayant été promulguée et l'ordre ayant été donné de la mettre en pratique, immédiatement une commission s'est ouverte dans une école publique et chrétienne, pas neutre du tout. Et on n'y va pas par quatre chemins, on s'y passe ; déjà les fondations de l'école sont creusées, et les souscriptions abou-

Djemmah, en faisant un vil mouvement vers Montméral.

— Oui, et je puis vous être utile, si vous désirez rejoindre vos tribus : nous vous emmènerons.

Des larmes perlaient sous les longs cils de la jeune Touareg.

— Non, dit-elle enfin. Djemmah n'a plus de tente à la grande oasis, plus de père, plus de mère, rien ! Son pays est maintenant où l'attache la reconnaissance. Que le Français interroge et Djemmah répondra.

— Non, parlez-vous-même, ma chère enfant, interrompit la sœur Brigitte. Dites au capitaine ce que vous vouliez me dire à moi, hier soir. Vous parliez de malheureux à sauver. Il pourra peut-être vous aider mieux que je ne le ferais moi-même. Dites.

Djemmah interrogea Montméral du regard et, encouragée par l'expression de loyauté et de bienveillance qu'elle lut dans ses yeux, commença le récit d'une douloureuse histoire, à laquelle, par un hasard étrange, presque providentiel, Montméral allait trouver mêlés quelques-uns des noms que lui avaient désignés les papiers de Pierre Landry.

XV

#### LES PIRATES SAMARIENS.

Au mois de juin 18..., la province d'Oran re-

au point qu'il est nécessaire d'en réduire le chiffre, attendu qu'on n'a pas besoin d'au tant d'argent. L'élan a été admirable et, pour ainsi dire, universel.

La-dessus, grand émoi dans le monde officiel, qui a vu la déroute au-devant de laquelle il court. — Qu'ont fait nos oracles, les fiers partisans de la loi sur les écoles neuves, suivant laquelle il n'est plus permis d'apprendre le catéchisme à l'école? Qu'ont-ils fait? Eh! mais, ils ont très-humblement donné l'ordre à leurs instituteurs et institutrices d'apprendre le catéchisme aux enfants et de punir sévèrement ceux qui ne le sauraient pas très-bien.

Dans une commune de l'arrondissement d'Angers, le crucifix, paraît-il, a disparu des murs de l'école durant quelques jours, mais son retour ne s'est pas fait attendre. Le maire, interrogé à ce sujet M. l'instituteur, ayant interrogé et répondu que c'était un tel-ci s'excusa et répondit que c'était uniquement à cause des réparations nécessaires pour les murs de l'école que le crucifix avait été enlevé. — Le maire manifesta l'espoir de le retrouver à sa prochaine visite, et le crucifix fut remis en place.

(Journal de Maine-et-Loire.)

### ANGERS.

Voici le relevé de l'état civil de la ville d'Angers pour le mois d'avril :

Naissances, 129. — Décès, 161. — Excédent des décès, 32. — Mariages, 54.

La journée du 27 avril a été remarquable, en ce qu'il n'y a eu, ce jour-là, aucune déclaration de décès.

A ce propos, dit l'Union de l'Ouest, nous signalerons le phénomène qui se produit régulièrement chaque dimanche : aucune déclaration de naissance ; à Angers, aucun enfant ne naît le dimanche. C'est bizarre. Il est évident, ou que les déclarations ne sont pas faites, ou qu'elles ne sont pas reçues à la mairie le dimanche. Pourquoi? Cela peut, ce nous semble, avoir des inconvénients. En maintes circonstances de la vie civile, un jour de plus ou de moins a son importance. Par exemple, il n'est pas indifférent, pour le tirage militaire, d'être né le 31 décembre ou le 1<sup>er</sup> janvier ; et de même, pour être électeur, celui que l'on fait naître à la date du 1<sup>er</sup> avril, au lieu du 31 mars, a bien quelque droit de réclamer. Que le bureau de la mairie soit fermé le dimanche, nous l'admettons ; mais pourquoi inscrire à la date du lundi les enfants nés le dimanche?

### Nous lisons dans le Patriote :

M. Octave Guy, notre compatriote, étudiant en médecine à Paris, vient de mourir victime de son dévouement. Il avait contracté dans les hôpitaux une fièvre typhoïde qui a eu une issue fatale. Son corps a été ramené à Angers mercredi matin, à 8 heures et demie.

Les étudiants de notre École de médecine et de pharmacie se sont rendus à la gare Saint-Laud pour recevoir le corps de leur ancien camarade.

M. Octave Guy avait 22 ans.

En présence des difficultés de toutes sortes qui naissent de la fondation des écoles libres chrétiennes et de l'application prochaine de la nouvelle loi sur l'instruction primaire, nous croyons utile de rappeler à nos lecteurs qu'il existe à Angers un Comité de juriconsults catholiques, destiné à aider de ses conseils les pères de famille, les curés, les fondateurs d'école, en un mot tous les catholiques disposés à résister à l'envahissement de l'athéisme dans l'éducation.

Les communications peuvent être adressées au secrétaire du Comité, 74, rue Desjardins, à Angers.

### On lit dans la Patrie :

C'est aujourd'hui un fait officiel : M. Schnerb, de son vrai nom Simon tout court, préfet du département de Maine-et-Loire, est nommé directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Cazelles, nommé préfet de Meurthe-et-Moselle.

M. Schnerb était, il y a douze ans, secrétaire de la rédaction de Paris-Journal et directeur du Paris-Caprice, feuille fort appréciée dans les coulisses des théâtres d'opéra. Il ne désigna pas plus tard d'être, dans un petit journal à un sou, le collaborateur de M. Jules Simon, puis il devint rédacteur du XIX<sup>e</sup> Siècle ; c'est là qu'il fut fait chevalier de la Légion-d'Honneur. M. Ed-

mond About eut même, à cette occasion, un de ces mots cruels dont il a le secret :

« Il n'y a que les petits chiens, dit-il, que l'on attache avec des rubans. »

C'est pourquoi la République en fit un préfet. La carrière administrative de M. Schnerb fut plutôt errante que brillante ; il alla de préfecture en préfecture, chassa des moines et taquina des militaires, ce qui lui valut la rosette d'officier de la Légion-d'Honneur. Aujourd'hui, M. Schnerb obtient un poste élevé au ministère de l'intérieur ; mais cet heureux homme s'arrêtera-t-il là ?

### ARMAND DES ROSEAUX.

Nous avons annoncé la mort, à Paris, à l'âge de 33 ans, d'Armand des Roseaux, le chanteur comique bien connu.

Armand des Roseaux s'était créé un genre. Ancien élève du collège des Jésuites de Poitiers, il avait trouvé sa vocation en imitant ses professeurs. L'imitation était si vraie que les bons Pères en riaient les premiers.

Des Roseaux, qui était un excellent artiste, était très-demandé dans le monde. Parmi les petites pièces de sa composition qui ont obtenu un grand succès, je me bornerai à citer la Souris, qu'il a interprétée un nombre incalculable de fois avec M<sup>lle</sup> Legault.

La dépouille mortelle de M. Armand des Roseaux sera transportée à la gare d'Orléans, pour être dirigée sur Montmorillon (Vienne), où la cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu.

### CINQ-MARS.

Mardi matin, vers 4 heures et demie, le train partant de Tours à 3 heures après minuit a déraillé sur le pont de Cinq-Mars.

Dans ce moment on construit sur le pont de cette petite ville une passerelle pour aller à Villandry. Pour exécuter ces travaux, on a été obligé d'encombrer une voie, ce qui a nécessité l'emploi d'une voie unique. Deux aiguilles ont été placées sur le pont, l'une à l'entrée et l'autre à la sortie, afin de permettre au train de reprendre son parcours ordinaire.

L'employé chargé de manœuvrer les aiguilles se trouvait à son poste mardi matin, à l'arrivée du train 515 qui s'engagea malgré les signaux répétés sur la voie encombrée. Le train étant arrivé à l'aiguille, les signaux furent aperçus à temps pour exécuter un mouvement en arrière. L'aiguilleur partit au plus vite pour manœuvrer l'aiguille destinée à mettre le train dans la voie directe, mais malheureusement il arriva trop tard, et le train fut jeté hors des rails.

À 8 heures du matin environ, le train était remis sur son chemin et partait avec un retard assez long.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

### Tours.

L'incendie de la rue de Paris. — Mercredi soir, vers 6 heures 1/2, le feu s'est déclaré dans la fabrique de boutons et de noir animal, située dans la rue de Paris, et appartenant à M. Loyer.

Les ouvriers avaient quitté les ateliers et il ne restait que des chauffeurs pour entretenir les feux pendant la nuit. Mais ces hommes, au moment où le sinistre s'est manifesté, se trouvaient sur un point un peu éloigné du foyer de l'incendie.

Les flammes se sont fait rapidement jour à travers les charpentes, et, en quelques instants, une grande partie des bâtiments ont été embrasés.

La générale ayant été aussitôt battue, des secours sont arrivés de toutes parts. Les pompes, placées tout autour du foyer, ont lancé, de divers points, des torrents d'eau de façon à sauver, s'il était possible, les constructions placées dans la cour, à l'est, à droite et à gauche de la cheminée.

Ces constructions, dans l'une desquelles se trouve l'outillage pour la fabrication des boutons d'os, furent, en effet, en grande partie préservées.

Les fontaines de la rue de Paris ne fournissant pas l'eau en quantité suffisante, on organisa une longue chaîne, au moyen de laquelle on puisait dans le ruisseau de l'Archevêque.

Après un travail de deux heures environ, on était complètement maître de l'incendie.

Les pertes sont considérables. On les évalue à plus de 400,000 fr. Elles sont couvertes par des assurances.

Une grande quantité de noir animal qui devait être livrée très-prochainement a été détruite.

Des machines, dont la fabrication coûte fort cher, ont été détériorées ; quelques-unes ne pourront plus servir.

L'incendie paraît avoir pris naissance au nord de l'établissement, dans la partie du bâtiment où se trouvaient les blutoirs. On présume qu'il a été causé par l'échauffement de quelque rouage, voisin de ces blutoirs, qui étaient de bois de sapin.

Hier jeudi encore, à dix heures du matin un énorme tas de sacs de noir animal, placé près de l'endroit où le feu s'était déclaré, brûlait encore, malgré la grande quantité d'eau que l'on y a jetée.

Ce sinistre met sans ouvrage, pour un certain temps, un assez grand nombre d'ouvriers

(Journal d'Indre-et-Loire.)

### NANTES.

Lundi soir, au Grand-Théâtre de Nantes, la représentation du Roi de Lahore était donnée au bénéfice de l'excellent chef d'orchestre, M. Buziau ; cette représentation n'a été, pour le consciencieux artiste, qu'une longue suite d'ovations méritées, dit l'Espérance du Peuple.

Après l'ouverture, M. Piedeleu, au nom de tous ses camarades de l'orchestre, a remis au bénéficiaire, très-ému et très-touché de cette marque de sympathie, une magnifique couronne d'or.

Au final du premier acte, M<sup>lle</sup> Delprato, de la part des artistes et des chœurs, s'est avancée vers M. Buziau, très-étonné de voir que son signal de baisser le rideau n'était pas écouté par le machiniste, et lui a donné une palme gigantesque qui a été l'occasion pour le public d'applaudir tout spécialement le chef d'orchestre dont la responsabilité est toujours si grande et qui ne partage jamais, comme cela devrait être, les bravos mérités par les artistes, bravos dont cependant il a souvent sa part, lorsque, comme celui que Nantes a la chance de posséder, il a la passion de son art et sait donner à propos d'excellents conseils.

Au second acte, M<sup>lle</sup> Justin Née, à son tour, a remis à M. Buziau une superbe couronne offerte par M. Guillel, qui n'oublie jamais de témoigner aux artistes, dont il est l'intelligent protecteur, la part qu'il prend à leurs succès ; enfin, M. Denoyé, après le chœur de l'Incantation, a présenté au bénéficiaire comblé d'ovations une nouvelle palme et un bouquet qui ont valu encore à M. Buziau de nouveaux applaudissements. Cette soirée lui montrera que le public de Nantes, bien qu'un peu froid d'habitude, sait apprécier cependant les artistes de valeur et les remercier, comme il convient, des peines qu'ils se donnent pour arriver, avec des ressources restreintes, à la meilleure exécution possible.

### ORLÉANS.

Le gouvernement qui, en sa qualité de républicain, aime à s'arrêter à tout ce qui est mesquin, s'est inquiété d'une manifestation religieuse qui doit avoir lieu à Orléans le 8 mai, à l'occasion de la délivrance de cette ville par Jeanne d'Arc.

Le préfet du Loiret a informé le ministre de l'intérieur qu'il n'y avait aucune crainte à avoir pour la célébration de la fête commémorative de Jeanne d'Arc, et qu'il prendrait des dispositions « pour que la cérémonie religieuse soit noyée dans une fête nationale. »

Allons, voilà encore une fois la République sauvée !

On télégraphie de Sainte-Hermine (Vendée) que le juge de paix qui avait fait enlever le crucifix de son prétoire a été frappé d'une maladie qui l'a emporté en peu de jours.

Dans l'Est, à Vesoul, les mangeurs de saucisson le jour du Vendredi-Saint et les débouleurs de statues de la Vierge et des saints sont rudement châtiés ici-bas par la Providence !

Le 24 janvier, la statue de la Vierge était enlevée de son piédestal, sur la place d'Ormy, à Vesoul, par le caprice de M. Briot, maire, avec la connivence de M. le préfet Michel, qui n'avait pas eu le courage d'opposer son veto à cette ineptie, et avec l'assistance effective du brigadier de gendarmerie venu là pour maintenir l'ordre.

Le brigadier, rentrant chez lui de cette

brillante équipée, trouva son fils unique mort.

M. Michel s'est cassé la jambe d'une façon fort grave, dit-on.

On annonce la mort de M<sup>me</sup> Briot.

En moins de trois mois, fait remarquer le Courrier de la Haute-Saône, chacun des acteurs de la scène du 24 janvier aura été frappé, soit dans sa personne, soit dans ses plus chères affections.

Il faut avouer que le Hasard a de singuliers caprices !

A la suite d'un pari, M. Albert Solas, sous-lieutenant au 6<sup>e</sup> dragons, à Joigny, s'était engagé à aller de cette ville à Troyes et s'en revenir en moins de 43 heures. Dimanche dernier, 30 avril, il partait de Joigny à 3 heures 1/2 du matin sur sa jument Bagne, qui sort des chevaux ordinaires de troupe. A 40 heures du matin, il arrivait à Troyes, où la garnison entière allait à sa rencontre. Là, il dut s'arrêter pour faire remettre un fer à sa jument. Malgré ce contre-temps, M. Solas rentrait à 5 heures 40 du soir à Joigny, ayant ainsi parcouru 474 kilomètres en 44 heures. Ajoutons que sa jument était encore fraîche à l'arrivée et fournissait gaillardement un bon galop de 2 kilomètres.

### Chansons royalistes.

Un délicieux recueil de chansons royalistes de France, avec musique, grand in-8<sup>o</sup>, devant paraître par livraisons, est publié en ce moment à la librairie Gastineau-Garnier, rue Baudrière, 27, à Angers. La première livraison est en vente et nous pouvons assurer l'auteur d'un succès certain.

Cette première livraison contient une partie des chansons populaires de la région de l'Ouest.

Dans la livraison qui est en vente, nous retrouvons les chansons célèbres que tous les royalistes voudront posséder en ce magnifique format : le Drapeau blanc, la chanson de Charette, la Vendéenne, la chanson de la Rochejaquelein, Vive le Roi ! etc...

Edition populaire, prix : 0 fr. 50 ; franco : 0 fr. 60.

Edition de luxe, prix : 4 fr. ; franco : 4 fr. 15.

N.-B. — Les mêmes chansons, paroles seules, se vendent à la même librairie au prix de 10 cent. l'exemplaire, franco 15 cent. Les deux premières séries sont actuellement en vente.

### Sommaire de la REVUE ILLUSTRÉE du 29 avril 1882 :

Revue des Beaux-Arts (Louis Enault). — Revue scientifique (Alfred de Vaulabelle). — Les Arts décoratifs : l'Ameublement (G. Corbier de Médelshelm). — Le Vin et ses falsifications (Olivier de Rawton). — La Variole (Dr A. Bertrand). — Un Lycée Musulman (Paul Ginsty). — Les Huîtres (Olivier de Rawton). — D'Obock au Paradis terrestre (Denis de Rivoyre). — Horticulture pratique : Les Asperges (Charles Marie). — Les Fleurs artificielles. — Le Rouge andriopole. — Nouvelles diverses. — Théâtre. — Bibliographie. — Chronique financière.

### Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (9<sup>e</sup> année)  
SIMON, directeur.

LUNDI 8 mai 1882,

Une seule représentation avec autorisation spéciale des auteurs

Avec les concours de :

M<sup>lle</sup> Marie KOLB, de l'Odéon.

MM. H. EMMANUEL et ÉDOUARD GEORGES, des Bouffes ; WORMS, du Châtelet ; D'HERBILLY, de la Porte-Saint-Martin ; CHARLEY, de la Gaîté.

### LILI

Comédie-opérette en 3 actes, de MM. A. Hennequin et A. Millaud, musique de HÉRVÉ.

Distribution :

Antonin Plincharde.....	MM. H. Emmanuel.
Vicomte de Ste-Hypothèse.....	Edouard Georges.
M. de La Grange-Batelière.....	Worms.
René.....	D'Herbilly.
Bonpain.....	Charley.
Bouzin-court.....	Victorin.
Amélie (Lili).....	M <sup>mes</sup> Marie Kolb.
Antonine.....	
M <sup>me</sup> Bouzin-court.....	Edouard Georges.
Victorine.....	Mario Léa.

La pièce se passe à trois époques différentes : 1<sup>er</sup> acte, en 1840 ; 2<sup>e</sup> acte, en 1880 ; 3<sup>e</sup> acte, de nos jours.

Le spectacle commencera par :

Le Renard bleu, comédie en 1 acte, de M. A. Hennequin, jouée par M<sup>mes</sup> Schmidt et Wilson, MM. Edouard Georges et Charley.

